



BULLETIN MUNICIPAL 2017

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS



Le mot du maire

Equité ou égalité ? en tout domaine alors...

Les multiples transferts de compétence imposés aux communes par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) entrent ou vont entrer sous peu en vigueur. La compétence relative à la promotion du tourisme et à la gestion des offices du tourisme est passée aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, tout comme la collecte et le traitement des ordures ménagères. La compétence eau et assainissement sera transférée au 1^{er} janvier 2020. Ces nouvelles modalités de gestion vont, en particulier, s'accompagner d'une harmonisation des taxes et tarifs payés par les habitants de l'ensemble du territoire de la 4C. A St Alban, jusqu'alors, collecte et traitement des ordures ménagères étaient gratuits, eau et assainissement peu chers pour les usagers. C'était des choix, faits par la communauté de communes de la vallée des Villards, puis par la commune. A compter de 2018, une taxe « déchets » apparaîtra sur les feuilles d'imposition ; à compter de 2020 ou 2021, le prix de l'eau augmentera. Nécessaire équité entre les usagers des différentes communes ? Peut-être. Mais alors, il faut l'équité en tout : même desserte de transports, mêmes services médicaux, une poste ouverte toute la journée, des commerces, une bonne qualité de liaisons téléphonique et numérique... Chacun sait que cela n'est pas le cas. Cela dégrade très fortement l'appréciation que l'on peut porter sur la nécessité imposée aux communes d'« harmoniser » les efforts demandés à leurs contribuables !

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Mardi et vendredi, de 14 h 00 à 18 h 00 Mercredi, de 8 h 30 à 11 h 45
saint-alban-des-villards.fr // mairie.stalbandesvillards@orange.fr

Jacqueline DUPENLOUP, Maire, vous reçoit sur rendez-vous
au 04 79 59 44 67

À la communauté de communes du Canton de La Chambre.

Si je rejoins très souvent les votes de la majorité –voire l'unanimité– des votes des conseillers communautaires (j'ai ainsi approuvé les projets et la réalisation de la mise en sécurité des abords de la gare de St-Avre), il arrive que je porte la voix de la commune de St Alban des Villards en opposition, sur des projets qui me paraissent carrément contraires à son intérêt, voire à l'intérêt général, ou que je m'abstienne lorsque le projet présenté ne me paraît pas convaincant.

Deux exemples : j'ai affirmé mon désaccord et voté contre la création d'une société publique de financement local ayant pour principal actionnaire et gestionnaire (95 % des parts) la commune de St François Longchamp et pour actionnaire et gestionnaire minoritaire (5 %) la 4 C. Cette société ayant pour objet « pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires la mission d'intérêt général d'Office de Tourisme », sa création ne m'a pas paru prendre en compte l'intérêt de la vallée des Villards ni celui des autres communes du territoire, d'autant plus que les offices du tourisme des 2 stations de la 4 C sont encore en attente de réponses de l'Etat quant à leur statut juridique et leurs compétences.

Je me suis abstenue le 14/09/2016, sur l'entrée de la 4C au capital de la société FIBREA (pour 50 000 €) : la 4 C ayant approuvé aussi, fin 2015, le principe d'une participation au projet départemental de réseau d'initiative public très haut débit à hauteur de 1 007 000 € sur 10 ans, je souhaitais avoir plus de précisions sur la répartition des missions entre FIBREA et le délégataire des services publics du département, ainsi que la certitude que l'un ou l'autre prendrait en charge les dessertes de la vallée des Villards en fibre optique.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Au 1er janvier 2017, la compétence « traitement des déchets et ordures ménagères » a été transférée à la communauté de communes, comme compétence obligatoire. La situation des deux communes des Villards, où le budget communal prenait en charge cette taxe, ne peut perdurer au-delà de l'année 2017. La commune a décidé, pour cette dernière année 2017, de continuer à inscrire cette charge au budget principal, sans prélèvement de taxe d'usagers. Mais, à compter de 2018, apparaîtra sur votre feuille d'imposition la T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) basée sur le revenu cadastral des habitations, pris en compte dans sa totalité (maison, garage, cellier...) et multiplié par un taux voté en conseil communautaire (9,168%). Le principe de la taxe a été retenu comme beaucoup plus simple à appliquer que celui de la redevance (basée sur le principe de la taxation des déchets réellement produits), mais pénalise les personnes seules dans leur habitation... A revoir ?



Une petite équipe d'habitants s'affaire déjà à préparer un projet culturel pour l'été 2018, autour du thème « le sentiment de la montagne » en mettant en lien des textes d'écrivains et des photographies ou peintures. Pour les photos, elle lance un appel aux villarins ! Vous aimez photographier le pays des Villards en toutes saisons, vous pouvez proposer vos photos préférées (libres de droit, 5 au maximum). Pour plus de précisions, s'adresser en mairie.

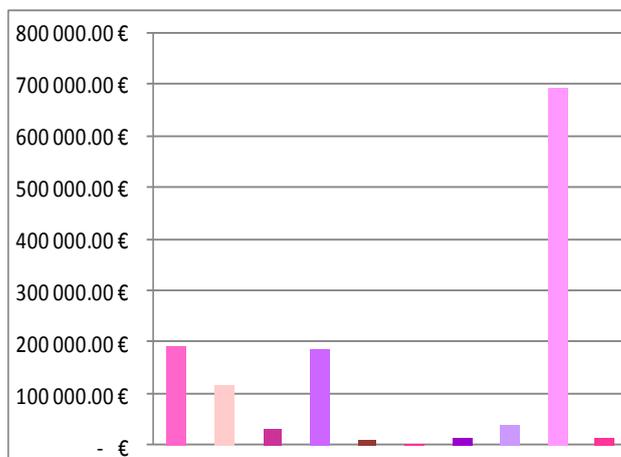
Budget 2017

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 287 455.98 €	1 287 455.98 €
Investissement	616 715.57 €	753 559.94 €
Total du Budget	1 868 464.76 €	2 005 309.13 €

Fonctionnement

Dépenses

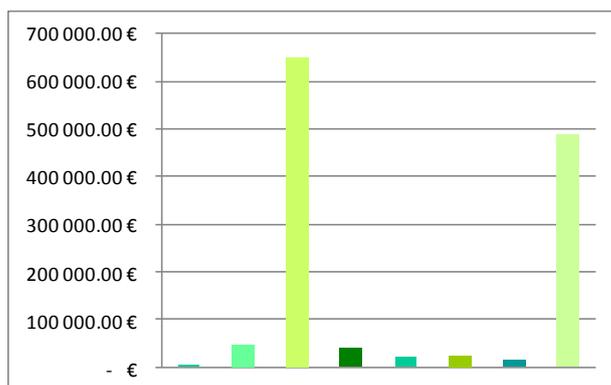
Charges à caractère général	191 264.00 €
Charges de personnel	115 570.00 €
Atténuations de produits	29 930.00 €
Autres charges gestion courante	183 072.92 €
Charges financières	8 585.36 €
Charges exceptionnelles	1 100.00 €
Dotations aux provisions	12 400.00 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	40 000.00 €
Virement à la section investissement	690 674.90 €
Opérations d'ordre entre sections	14 858.80 €



Total dépenses 1 287 455.98 €

Recettes

Atténuations de charges	700.00 €
Produits des services	47 592.00 €
Impôts et taxes	650 155.00 €
Dotations et participations	39 921.00 €
Autres produits gestion courante	21 200.00 €
Produits financiers	25 300.00 €
Produits exceptionnels	13 670.79 €
Résultat reporté ou anticipé	488 917.19 €

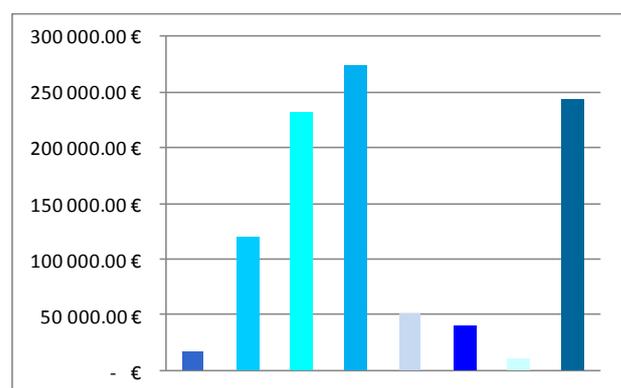


Total recettes 1 287 455.98

Investissement

Dépenses

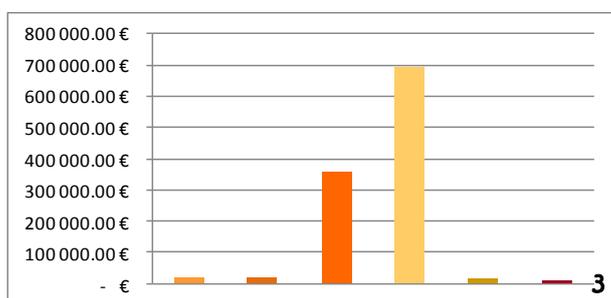
Immobilisations incorporelles	17 296.00 €
Subventions d'équipement versées	121 000.00 €
Immobilisations corporelles	231 270.00 €
Immobilisations en cours	274 314.82 €
Remboursement d'emprunts	51 771.92 €
Dépenses imprévues d'investissement	40 000.00 €
Opérations patrimoniales	9 988.72 €
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	243 671.03 €



Total dépenses 989 312.49 €

Recettes

Subventions d'investissement	18 327.41 €
Dotations fonds divers réserves	20 360.87 €
Excédents de fonctionnement	359 447.10 €
Virement de la section de fonctionnemnt	690 674.90 €
Opérations d'ordre entre sections	14 858.80 €
Opérations patrimoniales	9 988.72 €



Total recettes 1 113 657.80 €

Budget Chaufferie Bois	Fonct. Dépenses : 50 964.04 €	Recettes : 50 964.04 €
	Invest. Dépenses : 10 000.00 €	Recettes : 101 688.30 €
Budget C.C.A.S.	Fonct. Dépenses : 5 751.50 €	Recettes : 5 751.50 €
Budget Commerce	Fonct. Dépenses : 10 453.13 €	Recettes : 10 453.13 €
	Invest. Dépenses : 26 212.54 €	Recettes : 69 170.19 €

Budget 2017

Budget Principal - Evolution des dépenses de fonctionnement

	2013	2014	2015	2016
Charges à caractère général	159 144.62 €	260 601.41 €	178 529.49 €	117 580.09 €
Charges de personnel	86 952.57 €	76 713.15 €	73 466.76 €	76 763.94 €
Atténuations de produits	7 089.00 €	14 359.00 €	16 418.00 €	29 241.00 €
Autres charges gestion courante	23 166.80 €	123 118.60 €	137 822.74 €	181 231.02 €
Total des dépenses de gestion courante	276 352.99 €	474 792.16 €	406 236.99 €	404 816.05 €
Charges financières	11 169.62 €	10 423.81 €	12 044.47 €	10 331.12 €
Charges exceptionnelles	96.65 €	- €	2 155.25 €	30.76 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	287 619.26 €	485 215.97 €	420 436.71 €	415 177.93 €
Opérations d'ordre entre sections	14 239.75 €	16 341.32 €	24 387.91 €	19 538.80 €
Total général	301 859.01 €	501 557.29 €	444 824.62 €	434 716.73 €

Pourcentage d'évolution

+ 66.16%

-11.31 %

- 2.27 %

Entre 2013 et 2014, la variation importante des **charges à caractère général** trouve essentiellement sa justification dans le fait que les dépenses antérieurement supportées par l'ex CCVG ont été rattachées au budget communal, lors de la création de La 4C : déneigement = 5 733.00 € / entretien des bâtiments communaux = 7 418.00 € / maintenance-vidange des décanteurs = 4 428.00 € / remboursement à St Colomban des frais de fonctionnement de l'école ainsi que des frais de personnel de la voirie et de l'école + remboursement à la 4C du reliquat de charges de la CCVG = 112 163.00 €.

En 2014, la baisse des **charges de personnel** se justifie par le départ (non remplacé) d'un salarié en cours d'année.

Pour 2015, on remarque 2 évolutions significatives :

- Les **charges à caractère général** passent de 260 601,41 € à 178 529,49 € soit une baisse de 31,50% : le reliquat de charges de la CCVG vers la 4C est limité à 20 596,50€. Les charges de voirie partagées avec St Colomban disparaissent.

- **Autres charges de gestion courante** : les charges valent pour l'exercice complet alors qu'en 2014 elles étaient limitées à 3 trimestres. On note également des subventions significatives au bénéfice de l'AFPI, du club des sports et de l'OT des Villards (pour un montant de 20 252,98 €).

Pour 2016, le reversement à St Colomban des charges liées à l'école n'a pas été effectué faute de facturation, report sur 2017. Baisse des charges de déneigement qui passent de 17 775,86 € à 9 299,24 € (résultat de moindres précipitations et remise en fonction du matériel intercommunal). Cependant les **charges de gestion courante** sont en nette évolution ; elles englobent les régularisations des années 2014-15-16 pour les intérêts d'emprunts à destination de St Colomban (56 077,67 €). À ces intérêts se sont ajoutés les amortissements en capital des 5 emprunts pour un montant de 168 368,24 € pour la même période.

Concernant les "**atténuations de produits**" (remboursements faits à l'Etat), le seul FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) qui *consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, les territoires pouvant être à la fois contributeurs et bénéficiaires du FPIC*, ne fait que croître et embellir...et ne tient pas compte des reversements que la commune doit effectuer pour les engagements pris en son temps par l'ex CCVG. Impact sur le budget communal :

2013 = - 7 089 € 2014 = - 8 258 € 2015 = - 14 929 € 2016 = - 26 494 €

Pour assumer les dépenses de fonctionnement et d'investissement, le budget de St Alban enregistre depuis 2015 une attribution annuelle de compensation de 427 382.00 € liée à un accord entre les communes sur la répartition de la fiscalité professionnelle entre les deux Villards et la participation aux emprunts contractés par l'ex CCVG

ECLAIRAGE PUBLIC - Détail /poste	2016
Le Planchamp	360.26 €
Chef-lieu Côté Lotissement Eglise	285.19 €
Le Pied des Voûtes	556.95 €
Le Frêne et Le Bessay	1 322.36 €
Le Premier Villard	1 497.92 €
Chef-Lieu Le Mollard	1 056.18 €

5 078.86 €

Ravin du Cray Blanc - Coût des travaux et étude 2016 / 2017

Dans son Etude Diagnostic du ravin du Cray Blanc, en 2016, le service RTM de l'ONF a souligné le fait que « malgré les divers aménagements mis en place aux différentes époques, un risque subsiste pour le village » et a indiqué comme une des priorités premières « de proscrire définitivement tout dépôt de déchets (même déchets verts) aux abords immédiats et dans le ravin ». Suite à ce rapport, les habitants du Premier Villard ont été destinataires d'un courrier les invitant à ne plus déposer de déchets en ce lieu. Etude : 3 252.64 € / Travaux : 12 577.51 €

Cray Blanc : 15 830.15 €

Projet de microcentrale sur le torrent du Merlet

Une réunion publique sur le projet de microcentrale du Merlet s'est tenue le vendredi 22 septembre dernier, en présence de 70 personnes environ avec pour but d'informer, d'échanger et de recueillir les réactions des habitants sur ce projet.

Madame le Maire a précisé où en était la commune dans ce dossier.

Fin avril - début mai 2017 : M. Adisson prend contact avec la commune pour répondre à un appel d'offres du Ministère de l'Environnement sur la petite hydroélectricité avec la création d'une microcentrale sur le Merlet. M. Adisson est le partenaire privé (Compagnie des Hautes Chutes de Roques « C.H.C.R ») des communes de St Etienne de Cuines et de St Alban des Villards pour la microcentrale du torrent du Bacheux, portée par la Société d'Economie Mixte « les Forces du Bacheux ».

19 juin 2017 : délibération du conseil municipal acceptant le projet de pré-cadrage environnemental à déposer pour le 14 août 2017, porté par une Société d'Economie Mixte en création, dans la mesure où la conduite de ce dossier n'engage pas financièrement la commune.

14 août 2017 : dépôt du dossier de pré cadrage

31 octobre 2017 : réponse du Ministère validant ou non le pré-projet

31 janvier 2018 : remise du dossier de réponse à l'appel d'offres

Juin 2018 : désignation des lauréats de l'appel d'offres

Été 2018 – été 2019 : montage des dossiers de demande d'autorisations – étude d'impact

Été 2020 : enquête publique

2020 – 2021 : réalisation

Avant de confirmer le projet, le conseil municipal s'est engagé à travailler autour de trois points :

- L'examen de l'encadrement législatif et réglementaire autorisant la création des SEM, en tenant compte des textes les plus récents,
- L'examen du montage financier devant permettre l'opération, en respectant totalement les intérêts de la commune à court, moyen et long terme,
- L'examen de l'intérêt environnemental et écologique de la création d'un tel équipement.

Les représentants de la société Nouvelles Energies Hydrauliques (maison mère de C.H.C.R) ont présenté le projet ; chaque participant pouvant intervenir au fil de la réunion.

Données de pré-étude : au niveau des Granges, prise d'eau au fil de l'eau (pas de barrage, un captage de type de celui de la combe du Bacheux mais de dimension un peu plus modeste), à une altitude de 1700 m, sur terrain communal ; des Granges à l'Echaut, conduite enterrée sous la piste existante et sous une petite portion du sentier pédestre ; jusqu'au-dessus du pont du Merlet sur la D927 E, conduite enterrée sous l'ancienne piste agricole qui mène au réservoir d'eau potable des Perrières ; bâtiment microcentrale installé soit à l'amont du pont du Merlet sur la D 927 E (alt. 1050 m) soit au niveau de l'ancien bâtiment moulin -scierie- centrale de la famille Cartier – Lange Pierre (alt.1000 m environ) ; puissance installée : 3,5 MW, production attendue : 12,6 GWh ; ligne électrique enterrée.

Les interrogations des participants à la réunion ont porté sur la qualité de la vie piscicole dans le tronçon court-circuité, la question foncière (servitude de passage demandée pour l'enfouissement de la conduite sur terrain privé), la question financière (montage financier porteur – rendement futur).

Le conseil municipal doit travailler toutes les réponses avant décisions ; il affirme son attachement au maintien du réseau d'eau non potable (eau des fontaines et branchements des particuliers) puisée directement dans le Merlet et dont le débit (estimé à 3 litres/seconde) devra se rajouter au débit réservé (10 % du débit moyen annuel).

Demandes de permis de construire et déclarations préalables 2016 - 2017



Permis de construire – Mme Verlhac Martine (réhabilitation d'une maison individuelle, Le Chef-lieu) – M. Diacre Jérôme (transformation d'une grange en maison d'habitation, Le Chef-lieu) – Mairie de St Alban des Villards (réhabilitation de la mairie et des gîtes, Le Chef-lieu) – M. Diacre Jérôme (transformation d'une grange en logement, Le Premier Villard) – Mme Boechat Catherine (permis modificatif, suppression de garages fermés dans maison d'habitation, Le Pied des Voûtes)

Déclarations préalables – M. Gauterin Claude (bardage, puits de lumière, baie vitrée, Le Bessay) – M. Perfetti Claude (modification façade haute, Le Premier Villard) – M. Larroude Léon (crépi façades, Le Frêne) – Mme Lauminy Christine (pose de fenêtre sur façade abri de jardin, Le Bessay) – M. Martin-Rosset Olivier (isolation façades maison d'habitation par bardage vertical sapin, Le Bessay) – Mme Lauminy Christine (extension chalet, Le Bessay) – Mairie de St Alban des Villards (réfection, crépi du clocher, Le Chef-lieu) – M. Darves-Blanc Eric (extension pour création d'une salle de bains, Le Mollard) – M. Larouère Jacky (création d'un abri-bois, Le Bessay) – M. Darves-Bornoz Maurice (aménagement d'une pièce habitable à l'intérieur de combles, Le Pied des Voûtes) – M. Larouère Jacky (création d'une terrasse et de dépendances sur maison existante)

Déchetterie des Villards. La déchetterie située à l'amont du hameau du Planchamp, le long de la RD927, est habilitée à recevoir des déchets non collectés avec les ordures ménagères et des encombrants ramassés lors des collectes mensuelles, le premier mardi du mois, de mai à octobre. Après un stockage provisoire à la déchetterie, les déchets sont valorisés dans les filières adaptées ou éliminés dans des installations autorisées à les recevoir. La déchetterie est un moyen de lutte contre les décharges sauvages et complète efficacement le schéma de collecte sélective du SIRTOMM afin de recycler le maximum de déchets à des fins économiques et environnementales. En dehors des horaires ci-dessous, l'accès à la déchetterie est interdit.

Horaires d'ouverture	Lundi	Mercredi	Samedi
Toute l'année	13 h 30—16 h 00		14 h 00 -17 h 00

Participation de la commune pour l'année 2017 au SIRTOMM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne)

- Collecte sélective	578.00 €
- Traitement	4 320.00 €
- Collecte O.M.	4 891.00 €
- Déchetterie	6 610.00 €
- Péréquation pour investissement	3 350.00 €
- Régularisation 2016	1 976.00 €
Total	21 725.00 €

Déchetterie des Villards — Dépôt des pneumatiques

Suite à une interdiction formulée par le SIRTOMM, la déchetterie des Villards n'est plus en mesure de récupérer les pneus usagés. Il est possible, bien entendu, de laisser les pneus usagés dans les garages, chez les monteurs de pneus « à domicile » où sont achetés ou montés les pneus neufs. En effet, lors de l'achat des pneus, une éco taxe, payée par le client, consiste à financer le recyclage des pneus ; le professionnel qui a vendu les pneus et/ou les monte doit donc les prendre en charge. Toutefois, l'apport de pneus (V.L. uniquement) en déchetterie est possible dans les déchetteries gardiennées du SIRTOMM, dont la plus proche est située à La Chambre. Une information spécifique a été donnée aux professionnels de la commune.

Déchets verts

Entretenir les abords des habitations implique, pour les particuliers, la gestion de volumes importants de déchets verts. Les solutions restent à trouver : nous avons en effet sollicité le SIRTOMM sur la possibilité d'avoir des bennes à déchets verts proches des hameaux. Sa réponse est négative ; il ne dispose pas d'un volume de bennes permettant de répondre au besoin croissant des communes et demande à celles-ci de s'adresser à des entreprises privées.



Démarche d'adressage

La loi fait obligation à toutes les communes de procéder à la dénomination des principales voies et à la numérotation des habitations. Cette action municipale répond à l'amélioration de la sécurité (services d'urgence, pompiers, police, gendarmerie), à l'efficacité des services (l'acheminement des courriers et des colis, l'Aide aux Personnes à Domicile, ERDF...) et aussi au déploiement de la fibre optique, grâce à une localisation de votre domicile à partir d'une adresse précise.

En stage non rémunéré du 6 juin au 7 juillet 2017 à la mairie, Vincent Darves-Blanc, étudiant à l'Université de Savoie Mont-Blanc (il rentre en Master Equipement Protection et gestion des Milieux de Montagne) a eu la charge de ce dossier d'adressage.

Dans un premier temps il s'est attaché à compiler les textes règlementaires relatifs « à l'adresse », en a établi une synthèse, a répertorié le bâti puis s'est engagé dans le travail de dénomination des voies : identification sur plan cadastral des voies à nommer et détermination des types de voies. Ce point traité, Vincent, à l'aide d'un odomètre, a répertorié sur le terrain, pour toutes les habitations des hameaux de la commune, la distance en mètres séparant le début de la voie à l'entrée de chaque domicile : la distance devenant ainsi le numéro de l'habitation. La numérotation est particulièrement efficace pour les organismes de secours puisque le numéro correspond à la distance à parcourir depuis le début de la voie.

Vincent a fourni un exemplaire de son travail à l'organisme compétent en la matière, la Régie de Gestion des Données des Pays de Savoie, qui a contrôlé et validé la procédure. Reste au conseil municipal à prendre délibération pour acter le nom des voies. Vous serez ensuite informés de la mise à disposition des plaques de numérotation ; parallèlement les panneaux avec les noms des voies seront installés par le service technique municipal. *Joint en annexe au bulletin, l'état actuel du projet*

Un grand merci à Vincent pour la qualité et le sérieux de son travail....

Prédation...

La vallée des Villards a été impactée, en 2017 aussi, par la prédation des loups sur les troupeaux domestiques. Une grosse attaque en particulier le 5 mai, à 50 m de l'église de St Colomban, alors que brebis et agneaux venaient juste de remonter de la plaine. Avec l'Association de communes l'USAPR, les deux communes des Villards se sont à nouveau impliquées dans les « rencontres de la montagne » en août, avec des pastoralistes, des éleveurs, des chercheurs, M. le sous préfet d'Albertville et M. le directeur adjoint de la DDT, des chasseurs mais aussi cette fois des représentants d'autres pays : Suisses, Allemands et Autrichiens, eux aussi touchés par ce difficile problème. La nécessité de redonner aux loups la peur de l'Homme, la nécessité de les éloigner des troupeaux, devient d'une grande acuité.

En France, l'eau du robinet est un des produits alimentaires les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire. L'analyse de l'eau de la commune est effectuée par Savoie Labo, laboratoire de contrôle spécialisé dans les prélèvements et analyses, pour les activités d'hydrologie et environnement.

Les conclusions sanitaires émanant de Savoie Labo font apparaître une eau d'alimentation conforme aux limites de qualité (conformité bactériologique et conformité physico-chimique) et non conforme aux références de qualité. Cette non-conformité aux références de qualité porte essentiellement sur le paramètre de conductivité à 25°. Pour ce paramètre, les analyses font généralement apparaître des taux entre 96 et 106 $\mu\text{S}/\text{cm}$ alors que la référence de qualité est comprise entre ≥ 200 et ≤ 1100 $\mu\text{S}/\text{cm}$. L'explication est la suivante : il existe de nombreux types d'eaux liés à leurs origines et à leur passé. En fonction des terrains traversés, les eaux sont plus ou moins chargées en différents minéraux (calcium, magnésium, sodium, potassium...), qui leur confèrent une certaine dureté. Certaines eaux, dites minérales, contiennent de grandes quantités de minéraux ; l'eau distillée n'en contient pas, sa dureté est nulle, sa conductivité aussi. La conductivité va déterminer l'ensemble des minéraux présents dans l'eau. Ainsi plus la concentration en solides dissous sera importante, plus la conductivité sera élevée, et inversement. L'analyse fait donc apparaître que l'eau des Villards est faiblement minéralisée.

Toutes les analyses de la commune sont en ligne sur le site : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>



Histoire d'eau...au fil des délibérations des conseils municipaux, de 1898 à 1940

21/08/1898 – 11/12/1898 : projet d'installation des fontaines par M. Laporte (architecte à La Chambre) afin de remplacer le réseau existant alimenté par des bials

29/04/1900 : approbation des plans et devis

21/12/1900 – 21/12/1901 : vote de l'emprunt pour l'installation des fontaines et la réfection des fontaines existantes aux hameaux du Pied des Voûtes, Planchamp, Cruet, Bouchet et Bon Mollard

17/02/1901 : approbation de l'installation d'une conduite sous les ponts des chemins de grande communication N°13 et vicinal ordinaire N°3 « pour la dérivation du torrent du Merlet en vue de la création d'une usine hydraulique destinée à la fabrication du carbure de calcium ». « Considérant que le passage de la conduite n'apporte aucune perturbation au point de vue du régime des eaux ».

14/04/1901 : protestation des habitants du Chef-Lieu contre l'installation des fontaines ; description du réseau existant (cf. annexe « 14/04/1901 »)

11/02/1902 : l'emprunt est contracté pour l'installation d'une conduite sous les ponts des chemins de grande communication N°13 et vicinal ordinaire N°3

23/08/1903 : suppression du brise-charge de la Croix des Charrières ; raccordement de la conduite

20/12/1903 : l'usine de carbure de calcium ne produit plus mais il y a toujours production d'électricité transportée à l'usine de produits chimiques de St Avre

21/08/1904 : travaux d'installation en grande partie achevés

11/12/1904 : réception des travaux

25/09/1910 : réparation de la conduite du Premier Villard

04/1912 : réparation de la fontaine du Bessay

09/03/1913 : projet d'adduction d'eau potable pour les hameaux du Pied des Voûtes, Planchamp, Cruet, Bouchet et Bon Mollard

16/09/1928 : réparation des fontaines, des prises d'eau et des réservoirs

1932 : construction du chemin vicinal N°3 (correspondant à l'actuelle RD 927 E) entre le Premier Villard et le Chef-Lieu, et donc construction d'un pont sur le torrent du Merlet au niveau des Grands Prés

15/08/1933 : projet de réfection des conduites d'eau potable pour le Chef-Lieu et le Bessay + branchements supplémentaires

13/06/1937 : reconstruction de 2 ponts sur le torrent du Merlet sur le chemin vicinal N°2 menant dans la combe du Merlet (cf. annexe « 13/06/1937 »)

21/04/1940 : réparation de la conduite principale endommagée par le gel

10/1940 : le pont des Reisses sur le torrent du Bacheux est emporté par les pluies torrentielles

C.C.A.S.—Actions 2016 / 2017

Voyage annuel - Faute d'inscriptions suffisantes, la sortie de 2017 a été annulée mais ce sont 21 personnes de St Alban qui ont pris part à l'escapade en Italie du 27 septembre 2016 avec les transports Faure Tourisme. La participation par personne était de 25.00 € ; le complément apporté par le CCAS était de 49.00 € par personne. A l'unanimité, il est décidé pour **2017** une participation du CCAS à hauteur de **35.00 € par personne**, le complément étant pris en charge par les participants (permanents ou secondaires). Concernant les personnes qui souhaitent participer au voyage sans être résidentes permanentes ni secondaires, elles régleront le prix coûtant.

Transport scolaire des écoliers - Le ramassage scolaire des enfants fréquentant l'école intercommunale des Villards est facturé aux parents puis remboursé par les CCAS de St Colomban et de St Alban. **Pour l'année scolaire 2016 – 2017**, la participation du CCAS de St Alban s'élève à **270.00 €**, selon la règle de répartition d'un tiers—deux tiers entre les communes de St Alban et de St Colomban.

Repas des Aînés - La participation au repas est ouverte aux résidents permanents et secondaires de St Alban, âgés de 65 ans ou plus. Le 7 octobre 2017, 20 personnes de la commune ont partagé, dans la joie et la bonne humeur, le repas préparé par l'hôtel de la Poste et servi à la salle des fêtes de St Colomban, au son de l'accordéon !

Colis de Noël des aînés - Les destinataires en sont les personnes inscrites sur la liste électorale de la commune, âgées de 65 ans et plus, et n'ayant pu participer au repas des aînés. Ce colis de Noël est une façon de leur apporter l'hommage de la commune de St Alban des Villards.

Arbre de Noël des enfants - Le jeudi 15 décembre 2016 le CCAS avait invité la petite Albane Gondor (bébé né en 2016 à St Alban) ainsi qu'Agathe Gondor, Eléonore Cartier-Lange, Thomas Pinto, Baptiste et Héloïc Martin-Rosset (enfants de la commune scolarisés à l'école des Villards), Enzo et Kelly (enfants de Johnny Unger, agent des services techniques), leurs parents et les élus à partager un moment festif. A cette occasion les enfants ont reçu en cadeaux des livres adaptés à leur âge, choisis par Laetitia Cirette.

Portage repas - L'ADMR permet à toutes personnes, personnes âgées, personnes en perte d'autonomie, convalescentes..., de prendre des repas équilibrés à leur domicile et en toute sécurité. Le CCAS participe pour une part aux frais de portages des repas. *Si vous souhaitez apporter votre contribution bénévole à l'ADMR (association loi 1901), merci de bien vouloir contacter la mairie.*



Balade en Italie organisée par le C.C.A.S.

Le mardi 27 septembre 2016 a eu lieu la sortie annuelle des CCAS de St Alban et de St Colomban des Villards. Cette année, direction l'Italie avec temps libre sur le marché de Suze, repas à Novalesa puis visite du musée de l'Egypte à Turin. Un merveilleux souvenir aux dires de tous les participants qui se sont montrés particulièrement enchantés de cette escapade italienne ! Le CCAS travaillera à une aussi belle réussite en 2018.

« Délivre(z) des livres... » au Chef-lieu

Suite à un courrier d'Orange annonçant le retrait de la dernière cabine téléphonique de St Alban, située place du chef-lieu, le conseil municipal a acté la transformation de cette dernière en "bibliothèque de rue", comme il se fait un peu partout maintenant. Après contact avec les prestataires de téléphonie, la cabine a été cédée à la commune puis désactivée. Chacun pourra déposer des livres et / ou venir en emprunter, pour quelques jours ou pour toujours dans cette mini-bibliothèque située sur le domaine public, accessible toute l'année, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. L'idée de faire circuler des ouvrages en les déposant dans un espace ouvert à tous a séduit l'association « la Fine Equipe », qui, partie prenante du projet, a réalisé avec enthousiasme, savoir-faire et bonne humeur la transformation de la cabine. Grâce à un don de planches de Michel Donda, les membres de la Fine Equipe ont réalisé un très bel écrin de bois aux ouvrages qui, ici déposés, pourront avoir une nouvelle « vie », revenir, repartir ou s'installer ailleurs et devenir ainsi synonymes de partage, de liberté...

Et la cabine téléphonique devient bibliothèque de rue...



Vie scolaire

Ce sont 11 élèves qui ont fait cette année leur rentrée dans la classe unique de l'école intercommunale des Villards : 2 de Saint Alban (Eléonore Cartier-Lange et Héloïc Martin-Rosset), 8 de Saint Colomban (Cyril Bozon-Viaille, Louison et Marcel Brosson, Ludovic Donda, Gaston et Charles Martin-Garin, Anatole et Ethan Pille) et 1 de Fontcouverte (Kelly Varesano), dont la maman est secrétaire de mairie à St Colomban. Ils sont pris en charge par Manon Humbert (institutrice), Céline Mangano-Mezouar (ATSEM) et Laetitia Cirette (animatrice et accompagnatrice bus scolaire). Afin d'offrir une amplitude d'accueil élargie, la garderie (service gratuit) fonctionne de 7 h 30 à 8 h 50 et de 16 h 30 à 18 h 30.

Temps d'Activité Périscolaire

La possibilité (annoncée en juillet 2017) de revenir dès la rentrée scolaire à la semaine des 4 jours n'a pas été saisie aux Villards pour l'année 2017/2018, pour éviter de modifier, de façon trop précipitée, l'organisation scolaire et le contrat des personnels. Les mardi, jeudi et vendredi, de 15 h 30 à 16 h 30, est proposé aux élèves un temps d'activité périscolaire encadré par des personnels placés sous l'autorité des maires : Céline Mangano-Mezouar (ATSEM) et Laetitia Cirette (agent d'animation) et en complément d'intervenants extérieurs. Dans une première période allant jusqu'à La Toussaint, sous la houlette de Claire Martin-Cocher, artiste peintre, ils vont être initiés à l'art plastique grâce à différentes techniques de peinture, adaptées à leur âge. Le Temps d'Activité Périscolaire est gratuit.

Le Sou des Ecoles reconduira la plupart de ses activités pour cette année scolaire. L'association apporte un soutien financier non négligeable pour les activités des enfants. N'hésitez pas à rejoindre une petite équipe dynamique, ouverte à tous et à toutes les nouvelles idées !

L'école de la vallée des Villards s'est inscrite à la rentrée 2016 au concours destiné aux écoles primaires des « Villes et Villages Amis des Equipes de France de Ski et de Snowboard ». L'école, invitée à créer une œuvre pour encourager les Equipes de France, était libre de proposer n'importe quel support créatif : banderole peinte, poème, chanson chantée et enregistrée, pièce de théâtre...

Ce concours avait pour objectif de créer du lien entre les enfants, skieurs de demain et les athlètes des Equipes de France. Partage, pédagogie, engagement étaient les grandes valeurs véhiculées par cette action.

Dans le même temps, la classe unique de l'école des Villards remportait la médaille de bronze (3^{ème} ex-aequo avec l'école Pierre Rambaud d'Allevard les Bains) du concours des « Villes et Villages Amis des Equipes de France de Ski et de Snowboard » avec la réalisation d'une banderole d'encouragements de plusieurs mètres ! Une création colorée de grande ampleur sur laquelle chaque élève a exprimé son originalité ! Félicitations à Eléonore, Marcel, Gaston, Ethane, Agathe, Louison, Héloïc, Cyril, Anatole, Baptiste et Thomas ainsi qu'au personnel enseignant et encadrant pour ce beau projet .



Club des Sports des Villards

Félicitations aux jeunes licenciés du Club des Sports des Villards qui, grâce aux respects des consignes des entraîneurs, grâce à leurs efforts et à leur ténacité, se hissent sur les marches des podiums des Grands Prix et des Courses Régionales, portant ainsi haut les couleurs des Villards ! Un grand merci à eux et à toute l'équipe (entraîneurs et bénévoles) qui les entoure.

Saluons particulièrement :

Antoine Martinato (3^{ème} au Championnat du Monde – Sport adapté),

Corentin Girard (5^{ème} au Classement National)

Noémie Favre-Novel (19^{ème} au Classement National).

Fleurissement

Le département de la Savoie a donné délégation à l'Agence Touristique Départementale pour l'organisation du Concours des villes, villages et maisons fleuris avec pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire. La commune participe depuis de nombreuses années à ce concours et, lors de son passage en 2016, le jury départemental a décerné le prix « aménagement paysager – propriétés fleuries visibles de la voie publique » à **Mme Noël Noëlle**.

Hors concours, primés lors de l'édition 2015 : **Mme Emieux Eliane** (jardin potager fleuri) et **M. Quezel-Perron Raymond** (propriété fleurie visible de la voie publique). Toutes nos félicitations aux lauréats et nos remerciements à vous tous qui contribuez à embellir votre cadre de vie.

Cette année le jury est passé le 21 août ; les résultats seront connus en décembre.



Des travaux...

Chemin du Bessay : l'élargissement du chemin du Bessay ainsi que l'enfouissement des réseaux ont été réalisés au retour des beaux jours par l'entreprise Manno T.P. de St Jean de Maurienne, sous la maîtrise d'oeuvre de Baron Ingénierie ; le goudronnage du chemin, de la chapelle à la bouche d'incendie et la réalisation d'un enrobé bicouche, de la bouche d'incendie jusqu'au bas du village, sont effectués cet automne.

Placette du Pied des Voûtes : l'entreprise Eiffage a procédé à l'aménagement bicouche du chemin et de la placette par scarification des matériaux existants, remise en forme et compactage puis application d'un enduit bicouche.

Entretien de la piste forestière : l'entreprise Jamen BTP a procédé en juillet au nettoyage de la piste forestière du Monthyon ainsi qu'à la pose d'un nouveau conduit d'évacuation des eaux de pluie à la jonction Replat—Monthyon de la piste forestière. Fauchage avec épareuse de la piste forestière de la Moletta par l'entreprise Barbier

Écoulement des eaux de pluie au Bessay : entre la limite St Alban – St Colomban et les premières maisons du hameau, les eaux de pluie suivent la pente naturelle de la route départementale et s'infiltrent dans une maison d'habitation. Une cunette (d'une longueur de 85 m environ) pour canaliser ces eaux est à l'étude.

Billonnage des arbres tombés dans le lit du torrent du Merlet : entre la passerelle de la Moletta et le pont des Moulins, à la demande de la commune, l'ONF a nettoyé le lit du torrent en enlevant les arbres tombés, pour supprimer les embâcles. L'accès au torrent, pour les pêcheurs, est devenu un peu plus difficile, les troncs billonnés étant restés sur la rive. L'essentiel était cependant de nettoyer le torrent afin d'éviter qu'il ne sorte pas de son lit en cas de crue.

Réhabilitation Mairie—Gîtes

(études, travaux, acquisitions, personnel, communication, autres...)

GITES	H.T.
TRAVAUX	249 881.47 €
MOBILIER	25 000.00 €
BUREAU DE CONTRÔLE	2 326.48 €
SECURITE PROTEC. SANTE	2 684.40 €
MAITRISE D'ŒUVRE	25 795.67 €
TAXES	4 026.60 €

309 714.62 €

MAIRIE	H.T.
TRAVAUX	308 634.61 €
BUREAU DE CONTRÔLE	2 873.52 €
SECURITE PROTEC. SANTE	3 315.60 €
MAITRISE D'ŒUVRE	31 861.16 €
TAXES	4 973.40 €

351 658.29 €

TOTAL

661 372.91 €

Subventions accordées

DETR (Etat) : **112 530.00 €**

Espace valléen (Région) : **135 000.00 €**

Hébergements touristiques marchands

(Conseil Départ.) : **12 000.00 €**

FDEC (Conseil Départ.) : **96 000.00 €**

Plan Ruralité Région : **18 000.00 €**

Soit 56.48 % de subvention. Reste à charge de la commune 287842.91 H.T.

Le 4 août, le conseil municipal a accepté le principe de lancement de consultation des entreprises qui confirmera l'estimatif établi par le maître d'oeuvre, et a mandaté la déléguée aux finances et le maire pour une prise de contact avec les établissements bancaires (étude de l'ouverture d'une ligne de trésorerie convertible en emprunt).

Calendrier prévisionnel : Consultation des entreprises : premier trimestre 2018 / Si l'appel d'offres est fructueux, début des travaux avril-mai 2018 pour une durée d'un an

Patrimoine

Le patrimoine des vallées de l'Arvan et des Villards, original et diversifié, constitue un élément majeur de notre environnement. Fort de ce constat, le SIVAV a recruté pour une durée de 5 mois (de mai à septembre 2017) Kelly Rigoli, stagiaire chargée de mission « patrimoine », afin de :

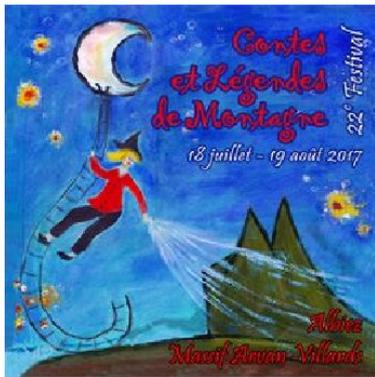
- Réaliser un léger inventaire des patrimoines du massif (paysages, patrimoine bâti, immatériel, naturel, savoir-faire, etc.),
- Identifier des thématiques et des sites à enjeux possédant un fort intérêt patrimonial,
- Présenter des propositions concrètes et originales de mises en valeur de ces patrimoines (aménagements, équipements, scénarisations de circuits à thèmes, par exemple, avec panneaux d'interprétation).

La restitution de ce travail a permis la mise en lumière des éléments patrimoniaux remarquables de la commune, notamment les chapelles des Voûtes (Notre Dame de la Consolation et de la Visitation), du Bessay (St Joseph et Ste Anne), du Premier Villard (St Roch, St Sébastien et Ste Agathe), le moulin du Premier Villard, le pont du Rivaud, le four à pain du Pied des Voûtes, la croix du Balais...

Cependant, l'objectif est de constituer un circuit accessible pour un public familial avec de jeunes enfants (type de clientèle fréquentant beaucoup la vallée). Cet impératif exclut un circuit trop long, trop pentu, trop caillouteux... Le SIVAV et la commune de St Alban étudient donc une mise en valeur de la « piste de l'eau », en améliorant l'itinéraire porté par le circuit Randoland. Seraient ciblés, paysage, flore et faune mais aussi patrimoines religieux et architectural de plusieurs hameaux et du chef-lieu (chapelle, maisons traditionnelles, cadran solaire, croix des Charrières...)



Manifestations de l'été 2017



Le bilan des quatre manifestations qui se sont déroulées en cet été 2017 à St Alban est bon, voire même très bon. Le public fut présent au rendez-vous, en commençant par la soirée « Contes et légendes de montagne », qui, se tenant dans la salle des conseils à cause du froid, n'a pu accueillir tout le monde. Zian des Alpes et Michèle Bozon ont animé cette soirée avec talent, leurs paroles faisant naître d'autres mondes, la magie des contes opérant... Puis Serge Duverney-Prêt et Alain Excoffier ont entraîné les passionnés de montagne et les autres dans leurs échappées blanches, de Belledonne au Mont-Blanc, repoussant les limites du possible, imprégnés de cette montagne qu'ils savent si bien révéler. Pour sa deuxième édition « Villards, Vis l'Art » a décidé de proposer une expérience « hors les murs » en organisant des journées de randos-croquis, offrant aux participants des moments très particuliers de création, encadrés par Claire Martin-Cocher, Danièle Nicol et Evelyne Fallet-Michel, les trois animatrices artistes qui, avec enthousiasme et bienveillance ont fait partager leur passion et leurs connaissances... chemin faisant. Puis, sonnait la fin des manifestations estivales tournées vers les arts ou vers les autres, Anne Montange a mené le public à la rencontre de différents pays, à partir de contes autour de la musique et d'instruments de musique.

Maison de la Justice et du Droit - Rue de la Sous-Préfecture - 73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

Ouverture du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 - Téléphone et prise de rendez-vous au 04.79.56.83.54.

- Permanences ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement)
Le 1er et 3ème jeudi du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (sur rendez-vous)
- Permanences Avocats
Le 3ème mercredi du mois de 14h à 16h30 (sur rendez-vous)
- Permanences Notaires
Le 4ème jeudi des mois de février, avril, juin, septembre et novembre (sur rendez-vous)
- Permanences CIDFF (Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles)
Chaque 3ème mardi du mois de 9h à 12h - prendre rendez-vous au CIDFF 73 : 04.79.33.96.21.

Permanences d'Aide aux victimes
AVIJ des Savoie - le mercredi après-midi - Pour prendre Rendez-vous :
Téléphone : 04 79 32 43 14 / Portable : 06 40 82 20 94
Courriel : victimes.avij.albertville@gmail.com

Carte Nationale d'Identité et Passeport

Pour toute demande de carte d'identité ou de passeport, il faut prendre rendez-vous, soit à l'accueil de la mairie de Saint-Jean-de-Maurienne soit par tel. au : 04 79 64 11 44.

Service d'Aide à domicile, portage de repas et téléalarme

Pour des services de maintien et d'aide à domicile, vous avez la possibilité de recourir à l'ADMR du Canton de La Chambre qui appartient au secteur privé non lucratif. L'ADMR du Canton de La Chambre propose tout un éventail de prestations qui faciliteront la vie de tous les jours à votre domicile. 04 79 56 33 01 (le matin)

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre, d'une part et leurs emplacements, d'autre part (1).

La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue. Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

Modalités de déclaration de ruches 2017: La déclaration de ruches 2017 est à réaliser du 1er septembre au 31 décembre 2017 en ligne sur le site [MesDémarches \(http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr\)](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr). Cette nouvelle procédure simplifiée permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate.

(1). Article 33 de la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et article 11 de l'arrêté du 11 août 1980 relatif au dispositif sanitaire de lutte contre les maladies des abeilles.

Numéros utiles

Médecins	St Etienne de C. : Dr Lacoste	04.79.56.24.15
	La Chambre : Dr Deléglise	04.79.56.20.02
	Dr Faucon	09.83.60.22.33
	Dr Landelle	04.79.56.20.95
	Dr Sert	04.79.59.46.19
Dentistes	St Etienne de C. : Dr Trifu	04.79.56.32.30
	La Chambre : Dr Mille	04.79.56.23.10
Infirmiers	St Etienne de Cuines	04.79.20.54.09
	La Chambre	04.79.59.43.56
	Ste Marie de Cuines	07.83.56.60.09
Kinés	St Etienne de Cuines	04.79.83.17.92
	La Chambre	04.79.56.31.64
Pharmacies	St Etienne de Cuines	04.79.56.35.10
DECLICC (enfance—jeunesse)		04.79.56.35.06
Halte-garderie intercommunale (Cuines)		04.79.56.27.78

Maison médicale Centre hospitalier de St Jean : Tel : 15 du lundi au vendredi de 20 h 00 à minuit ; le samedi de 13 h 00 à minuit ; dimanches et fêtes de 8 h 00 à minuit.

URGENCES

Samu : 15 **Pompiers : 18 ou 112 à partir d'un mobile**

Dépôt de pain—Epicerie— Chocolaterie – St Col	09.73.13.96.57
Auberge du Triandou	04.79.59.41.38
Maison du Tourisme des Villards	04.79.56.24.53
Agence postale communale – St Colmban	04.79.59.50.98

Les professionnels (siège d'exploitation ou adresse dans la commune)

Cartier-Lange Simon – Ebéniste
Darves Eric Multiservices – Bois de chauffage
Darves-Blanc Claude – Tous travaux de finition
Darves-Blanc Françoise – Exploitante agricole (ovins)
Darves-Blanc Serge – Menuiserie – Déneigement
Donda Michel – Expert-comptable
Donda Nathalie – Assistante maternelle
Favario Daniel – Charpentier
Gondor Paul – Tondeur
Tardy Serge - Garagiste

Vous êtes oublié-e- dans cette liste ? Contactez la mairie

Défibrillateurs Cardiaques : au Chef-Lieu (montée d'escaliers du Triandou) et au Premier Villard (terrain de pétanque)

Collecte des encombrants

Vous souhaitez vous débarrasser de vos objets encombrants ?

Ils sont ramassés le 1er mardi du mois, de mai à octobre. D'une façon générale, sont considérés comme objets encombrants les déchets qui ne sont pas pris dans le cadre de la collecte des ordures ménagères. Cette définition exclut : les gravats, les déchets de jardinage, les branches, les objets trop volumineux ou trop lourds, les objets dangereux (bouteilles de gaz, bidons de peinture et de solvant...) qui doivent être impérativement remis à leur distributeur et non déposés sur la voie publique.

Les objets sont à sortir la veille au soir ou avant 7 h 30 le matin de la collecte ; si vous rencontrez des difficultés pour amener vos encombrants au plus près de la route, merci de contacter la mairie quelques jours avant la date prévue de ramassage.

Des nouvelles du SIVAV

Le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards (SIVAV) existe depuis 30 ans et est un syndicat ayant pour mission le développement touristique du territoire Arvan-Villards, via l'équipement et l'aménagement.

Depuis 1982 et jusqu'à aujourd'hui, le SIVAV est la collectivité territoriale qui aura porté quatre Contrats de Plan Etat-Région, Contrat de Stations Durables et Contrat Espace Valléen.

Dans le cadre de sa mission « Activités de pleine nature » et afin de structurer l'offre de randonnée, le SIVAV s'est lancé en 2012, dans la définition d'un projet global pour l'aménagement et la gestion du réseau d'itinéraires de randonnée sur l'ensemble du massif Arvan-Villards,

en saison estivale. Le SIVAV s'est doté d'un schéma directeur en matière de randonnées pédestres et VTT.

Concernant la signalétique « randonnées pédestres », le SIVAV a réalisé en 2016 une première tranche de renouvellement sur l'ensemble des 10 communes membres. Avec l'achat d'environ 80 poteaux, les circuits de proximité de l'ensemble du territoire sont ainsi valorisés. Une deuxième tranche a été réalisée en juin et juillet 2017 ; la dernière phase est prévue en 2018.

La commune s'est ainsi vu doter de nouveaux panneaux indicateurs (poteaux + lames), désormais conformes à la Charte départementale de Balisage Randonnées. Six points ont déjà été équipés, d'autres sont en préparation. Merci aux bénévoles de la commission « sentiers » pour leur participation à la définition et à la mise en place de ces équipements.

Réalité de la fracture numérique

Les témoignages reçus en cet été 2017 ont évoqué une situation particulièrement difficile en termes de connexions Internet et téléphoniques. Les services départementaux du numérique, le Conseil Général, la communauté de communes du Canton de La Chambre, l'opérateur Orange ont été alertés par la mairie : la situation est calamiteuse, particulièrement en période touristique, avec l'augmentation de la population. Toutes les activités professionnelles et de loisirs sont impactées par la qualité déplorable des liaisons numériques. La mairie a interrogé les différents partenaires sur les retards pris dans l'installation de la fibre optique (qui paraît être la solution adaptée), et a insisté sur la nécessité de ne pas oublier les zones rurales, victimes d'une véritable fracture numérique.

Un article, paru dans Le Dauphiné Libéré suite à une séance de conseil communautaire où la question des connexions Internet avait été mise à l'ordre du jour, a été repéré par une journaliste du Monde qui est venue enquêter deux jours sur place et a fait paraître un article sur le Monde.fr. le 1^{er} octobre 2017. Ayant largement attiré l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés de la vallée des Villards, le conseil municipal espère qu'elles seront prises en compte et que des réponses rapides lui seront apportées, notamment lors de la séance du Conseil Départemental du 20 octobre.